

Votre Voix

En Europe

No 17 - 15 Octobre 2006



C'est la rentrée au Parlement européen et c'est bien sûr l'occasion de faire un bilan de l'été. La scène internationale a été marquée par le Liban et l'éternelle impuissance de nos 15 à se mettre d'accord sur une ligne politique qui ne soit pas un pur alignement sur les USA.

LIBAN

La France a cherché à convaincre les autres européens et a eu raison de peser au sein de l'ONU en faveur du cessez le feu et de la création d'une force d'interposition au Liban. Néanmoins bon nombre de nos partenaires comprennent mal le flottement du Président de la République quant à la composition de cette force et l'engagement d'un nombre insuffisant de militaires français. Reste que le Parlement européen vient de voter une résolution qui soutient la résolution 1701 de l'ONU, l'envoi de 7000 soldats européens parmi les 15.000 de la FINUL, demande la levée du blocus maritime et aérien et une enquête internationale sur les éventuelles violations aux droits de l'homme et humanitaires.

Il faut savoir que l'Union européenne a été un bailleur de fonds très important pour la reconstruction du Liban et de la Palestine. Elle ne peut pas se limiter à payer et laisser les américains décider.

RACISME EN EUROPE

Deuxième préoccupation: la situation en Slovaquie où un gouvernement de d'alliance entre un parti nationaliste, un parti d'extrême droite et les sociaux-démocrates inquiète de nombreux parlementaires qui se sont scandalisés des mauvais traitements imposés aux minorités hongroises ou du harcèlement subi par les Rom. Les agressions racistes se multiplient dans ce pays, membre depuis peu de l'Union européenne. Une jeune fille qui téléphonait s'est faite molestée violemment, simplement parce qu'elle parlait hongrois!

Mais il ne suffit pas de protester! Il faut agir. En particulier les partis socialistes et sociaux-démocrates doivent mener une campagne déterminée pour que le PS slovaque quitte cette alliance indigne et l'Union européenne doit boycotter ce gouvernement.

IMMIGRATION DU SUD

Troisième inquiétude; la montée de la pression migratoire des populations démunies du Sud, d'Afrique et l'arrivée quotidienne de réfugiés en plein désespoir dans des conditions inhumaines sur les côtes de nombreux pays de l'Union. Les réunions se multiplient pour contrôler et sanctionner cette immigration clandestine, d'ailleurs avec une faible efficacité. En revanche les moyens pour le Co-développement tant avec les pourtours méditerranéens qu'avec l'Afrique sont dérisoires. A fermer les yeux sur ces enjeux majeurs nous laissons s'installer de profonds déséquilibres qui tôt ou tard auront de graves conséquences (violences, guerres, intégismes, recul des libertés...)!

La paix, la liberté et les droits de l'Homme, une plus juste répartition des richesses ne sauraient demeurer des vœux pieux!

Relancer et réorienter la construction européenne, là aussi, est urgent!





La directive cadre pour les services publics aux oubliettes

Le Parlement européen a examiné le 27/09/2006 le rapport du socialiste allemand Bernard Rapkay sur les SIG et SIEG. Ce fut une terrible occasion manquée. Dès les considérants, cela commençait mal avec une ode sans nuance à la concurrence «le droit à la concurrence constitue un secteur essentiel du droit démocratique et surtout qui doit permettre d'éviter les abus de monopole et de pouvoir économique, ainsi que garantir l'innovation, la qualité élevée à un prix abordable....» Rebelote sur l'institutionnalisation de la concurrence libre et non faussée.

Mais le plus grave est dans les décisions proposées au nom du Parlement Européen.

Ce texte ne retient pas l'idée d'une directive cadre concernant les SIG et SIEG. Cette directive cadre aurait permis d'installer dans le droit européen l'esprit et les moyens des services publics et de contrebalancer le «tout marché». C'était pourtant la position que le Parlement européen avait défendu dans le rapport Langen. Un projet de directive cadre venait d'être même approuvé par le groupe socialiste au Parlement Européen. Mais en vain.

Le socialiste allemand, B Rapkay défendra les positions des libéraux et du PPE qui se sont opposés au principe d'une directive cadre pour laisser s'appliquer le principe de subsidiarité: chaque Etat décide seul et définit seul les services, mais doit respecter les règles de la concurrence. Est la conséquence de l'accord de «grande coalition» en Allemagne ?

Cet enterrement (momentané) de la directive cadre est accompagné d'une demande à la Commission européenne de «présenter des initiatives juridiques appropriées, sans plus de précision.

Les socialistes Français ont voté contre ce rapport.

Et pendant ce temps là, la dérégulation totale de tous les services publics (Poste, SNCF, énergie) continue. Il est urgent de réorienter la construction Européenne.



Janvier 2007 : La Roumanie, la Bulgarie dans l'UE. Les négociations avec la Turquie continuent !



En dépit des interrogations et des désaccords face à des élargissements successifs sans fins, qu'expriment de plus en plus nombreux les peuples, la commission et les instances européennes poursuivent leur marche forcée vers l'élargissement.

Aucune vision claire de l'architecture de l'Europe, de ses frontières, aucune protection contre les dumpings fiscaux et sociaux qui se multiplient à mesure qu'on ouvre à des pays. Il faut donner un coup d'arrêt à tout cela et clarifier notre projet d'avenir pour l'Europe.

Le cas de la Roumanie et de la Bulgarie est un peu à part. La France, et j'ai toujours soutenu cette position, avait souhaité que tous les pays de l'Est, dont l'entrée fut prévue à la chute du mur de Berlin, puissent rejoindre tous ensemble l'Union Européenne. Finalement les critères économiques ont prévalu sur la dynamique politique et ces deux pays ont du attendre davantage. A partir du moment où la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie entraient, les autres devaient le faire dans le même cadre. Dès l'origine, Marie-Noëlle Lienemann avait plaidé pour qu'avec ces nouveaux pays soit réalisé une confédération, structure politique plus souple, permettant de consolider La dynamique fédérale entre les anciens pays. C'est la théorie des cercles successifs. et du « Pas d'élargissement sans consolidation ; ». Cette logique aurait permis de mieux assurer le développement de ces nouveaux Etats et de solidifier la construction politique de l'Europe. Ce ne fut pas le choix de la majorité libérale pour qui l'horizon européen est une vaste zone de libre échange. En tout cas, rien ne justifiait qu'au dernier moment on ferme les portes à des pays, de surcroît, attachés à la francophonie comme la Roumanie. Elle a voté en faveur de cette entrée.

Mais, on ne peut continuer ainsi. Marie-Noëlle Lienemann a toujours été opposée à l'Entrée de la Turquie dans l'Union, prônant une collaboration renforcée entre l'UE et les pays volontaires du pourtour méditerranéen. Le cas Turc n'est pas isolé. L'Ukraine postule, la Croatie, le Monténégro. Une fois de plus elle a manifesté son désaccord sur la poursuite des « négociations »

Nos dirigeants continuent les discussions avec la Turquie, certes en mettant des conditions. Mais cet élargissement est sur les rails. Si nous ne l'arrêtons pas maintenant, on nous dira ensuite qu'on ne peut pas le refuser aux turcs, qui auront fait des efforts pour nous rejoindre.



Sur le Web

C'est la politique du fait accompli et lorsque le peuple Français devra ratifier par référendum, on lui fera ce chantage et on cherchera à lui faire porter le chapeau s'ils refusent. Il est essentiel que les dirigeants politiques Français disent clairement ce qu'ils veulent et ce qu'ils comptent faire.



3 Questions à : Marie-Arlette Carlotti sur le co-développement

Dans les discours et débats sur la solidarité internationale, le «co-développement» est à la mode. De quoi s'agit-il exactement ?

C'est une approche qui a vocation, au nom de la solidarité et de l'entraide, à transformer le migrant en acteur de développement. Avec un objectif : valoriser le potentiel représenté par les communautés de migrants établis dans les pays riches, au service du développement de leur pays d'origine, en le faisant bénéficier pays à la fois des compétences acquises et de leurs capacités d'investissement.

Mais attention aux dérives ou aux appropriations abusives !

En France, la droite cherche à réduire le co-développement aux seules aides au retour, dans une approche sécuritaire...

Derrière le discours sur «l'immigration choisie», c'est la poursuite du pillage des cerveaux qui est à l'œuvre, version moderne de la traite des esclaves.

Au contraire, il faut passer de la fuite à la circulation des cerveaux, en mettant en œuvre, des politiques de migration temporaires ou en systématisant le transfert des prestations de retraite et de l'ensemble des prestations sociales entre pays d'accueil et pays d'origine.

Avec le co-développement, avons-nous trouvé la «recette miracle» pour venir en aide aux pays pauvres ?

Il n'y a pas de recette miracle, seulement des engagements à tenir. Les engagements de la communauté internationale et de l'UE de porter l'aide publique à 0,7% du PNB en 2015, et de doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2010.

L'aide doit soutenir davantage la santé, l'éducation... L'UE vient enfin de se fixer un objectif clair en décidant d'y consacrer 20% de son aide au développement. Car l'Afrique, comme l'Europe, a besoin d'Etats démocratiques forts, qui structurent des services publics.

Le co-développement ne doit donc pas remplacer l'aide publique au développement. Il ne saurait être le «cache-sexe» d'une démission de l'Europe et de la communauté internationale en matière de solidarité internationale.

Dans le cadre de ce combat mondial contre la pauvreté, le co-développement est une arme de plus entre les mains de la communauté internationale. Il apporte des solutions concrètes pour résoudre la fracture Nord-Sud.

Le co-développement n'est donc pas un nouveau «gadget» dans le débat Nord-Sud ?

Il est victime de son succès. Beaucoup le brandissent comme un slogan, sans lui donner ni sens, ni contenu.

Pour les acteurs du nouvel équilibre Nord-Sud il permet de lancer des actions très concrètes pour faire des migrations un levier du développement.

Le premier levier concerne les transferts de fonds vers les pays d'origine. Des sommes colossales sont en jeu (167 milliards de dollars en 2005 - pour les seuls transferts officiels - envoyés vers les pays en développement, soit davantage que l'aide au développement !). Il faut faciliter ces transferts, les rendre plus sûrs, plus transparents, moins coûteux, et mettre à l'étude des produits financiers nouveaux à destinations des diasporas, tel que un Plan Epargne Développement de manière à canaliser ces fonds vers des investissements productifs.

Un autre levier serait de mobiliser les élites qualifiées des diasporas, par la prise en charge de différentiel de salaire pour ceux qui veulent rentrer dans leur pays, ou par un système de «double chaire» qui consiste, pour des chercheurs, des professeurs, de médecins, à exercer en partie dans leur pays d'accueil, en partie dans le pays d'origine.

Qui est Marie-Arlette Carlotti ?



Députée européenne (PSE)

Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

Membre titulaire de la commission du développement

Membre suppléante de la commission des affaires étrangères

Membre suppléante de l'assemblée parlementaire mixte Euromed

Membre suppléante de la délégation interparlementaire Maghreb et Union du Maghreb arabe

mcarlotti@europarl.eu.int

Retrouvez la sur son Site Internet : <http://www.macarlotti.com/>



Sur le Web

3 Mois au Parlement Européen

Liste des questions écrites posées à la Commission

Les dégâts écologiques en Guyane liés au projet d'exploitation d'une mine d'or

Que pense la Commission de la multinationale canadienne Cambior qui vise à implanter une mine d'or à ciel ouvert dans la montagne guyanaise, lieu à fort intérêt écologique ?

Les reculs au détriment des salariés dans le projet européen de responsabilité sociale des entreprises

Il semble que le nouveau texte en préparation sur la responsabilité sociale des entreprises, s'intéresse aux impacts pour les consommateurs et l'environnement mais en aucun cas, le droit du travail et les conditions de vie des salariés !

La participation des PME aux marchés publics

Comment la commission compte t elle agir pour qu'il soit possible, comme aux USA, de réserver une Part des marchés publics aux PME ?

La création d'un statut d'association européenne

Que compte faire la Commission afin de promouvoir un statut de l'association européenne?

La lutte contre le piratage des espèces

Certaines firmes multinationales valorisent des produits à partir de la biodiversité de certains pays du tiers monde sans les rémunérer correctement et sans leur accord. Comment protéger ces pays ?

Création d'une structure mondiale de défense de la biodiversité

Comment l'UE compte t'elle promouvoir dans les instances internationales, la création d'une telle structure ?

Le Protocole de Kyoto

L'Union Européenne ne semble pas être en mesure d'atteindre à temps les objectifs du protocole de Kyoto, qu'elle a pourtant ratifié. Quelle nouvelle initiative, la commission européenne va-t-elle engager ?

La modification du régime du service universel à la française

Sur quelle base juridique se fonde la Commission Européenne pour contester l'exigence faite aux opérateurs de télécommunication de couvrir l'ensemble du territoire national, au titre du service universel ?

Sécurité des batteries au lithium Ion

La Commission européenne entend-elle réagir aux récentes interrogations liées au danger de l'utilisation massive de batteries Lithium- Ion qui sont manifestes aux USA mais aussi en Europe et qui a justifié une intervention remarquée du gouvernement japonais en direction des fabricants nippons?

La mise sur le marché de colzas génétiquement modifiés

Marie-Noëlle Lienemann met en garde la commission Européenne d'autoriser une variété de Colza génétiquement modifié, alors même que le panel d'experts n'a pu se départager et voter majoritairement l'intérêt et l'innocuité de la commercialisation de cette forme de Colza.



On vous en dit plus !

Le Principe du Pays d'origine n'est pas mort !

Lors de l'examen en première lecture du projet de directive sur la libéralisation des services en Europe, appelée directive «Bolkes-tein», la référence au Principe du Pays d'Origine avait été supprimé du texte. Mais Marie-Noëlle Lienemann tout en reconnaissant là une première avancée estimait que pour autant, dans la réalité les risques demeuraient. La députée européenne a demandé une clarification à la commission. Sa réponse confirma sa crainte de voir ressurgir par la petite porte ce principe dangereux.

«La proposition modifiée de directive sur les services, dont la version initiale prévoyait le «principe du pays d'origine», reprend les amendements votés par le Parlement. Le nouveau texte n'établit pas clairement quel est le droit applicable aux prestations de services transfrontaliers. Cet article garantit, dans sa version actuelle, la libre prestation des services et dispose que l'Etat membre dans lequel le service est fourni ne peut appliquer ses propres exigences que si celles-ci satisfont à certains principes, à savoir la non-discrimination, la proportionnalité et la nécessité.... En conséquence, le droit applicable en la matière est en principe déterminé par les règles du droit international privé.»

Derrière ce jargon, se cache une réalité à savoir l'application de la convention de ROME qui stipule qu'au cas où le contrat ne précise pas les règles en vigueur c'est le droit du pays du prestataire de service. Idem le principe du Pays d'origine. Alors, le combat est loin d'être gagné.

La seule solution: reconnaître le principe du pays d'accueil, c'est-à-dire le Pays où se fait la prestation, tant pour le droit social, fiscal, la défense du consommateur et l'environnement.